

*Direction de l'Équipement*

Conseil Exécutif du 27 juillet 2009

**DELIBERATION N° 196/2009**

**ATTRIBUTION DE MARCHE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION,  
D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DES STATIONS DE REFOULEMENT ET  
DE LA STATION DE PRÉ-TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE SAINT-PIERRE**

**LE CONSEIL EXECUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

- VU la loi organique n° 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU le procès-verbal du Conseil Exécutif du 23 juillet 2009 constatant l'absence de quorum ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article LO 6431.14 ;
- VU la section III – Chapitre III du Titre II du Règlement Intérieur relatif à l'organisation des séances et les conditions de leur tenue ;
- VU l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 26 et 28 ;
- VU la délibération n°56-06 du 31 mars 2006 portant délégation d'attributions au Bureau du Conseil Général ;
- VU le budget territorial 2009 voté le 24 mars 2009 ;
- Sur le rapport de son Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

**Article 1 :** Le Conseil Exécutif Territorial décide :

- ✓ d'attribuer le marché à bons de commande pour les travaux de réhabilitation, d'entretien et d'exploitation des stations de refoulement et de la station de pré-traitement des eaux usées de Saint-Pierre à l'entreprise SELF dont les montants maximum sont fixés comme suit :

<b>Période ferme</b>	<b>500 000 €</b>
<b>Reconduction n°1</b>	<b>300 000 €</b>

- ✓ d'autoriser son Président à signer les actes nécessaires à la conclusion du marché.

**Article 2 :** Le Conseil Exécutif Territorial précise que la dépense sera imputée au chapitre 23, nature 23151, fonction 61, enveloppe 14331 du budget.

**Adopté**

voix pour : 3  
X voix contre  
X abstention(s)  
Membres du C.E : 8  
Membres présents : 3  
Membres votants : 3

Pour le Président, délégation  
la 1ère Vice-Présidente



Françoise LETOURNEL

